
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 13

Votants: 14

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 12 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Benoit MALAVAL, André FERRIER, Emmanuel DURAND, Gérard BONHOMME, Jacques PRADEILLES, Laetitia PLO, Alain GALLIERE, Nolwenn MOISAN, Myriam COULOMB, Jean-François CHABERT, Amandine OSVALD-GRATAROLI, Michaël MEYRUEIX, Emmanuelle VINCENT

Représentés: Bruno CHAINAY par Jean-François CHABERT

Excuses:

Absents: Valérie BONNEFILLE

Secrétaire de séance: Laetitia PLO

Objet: Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 - DE 2021_028

Monsieur le Maire rappelle l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales issu de la suppression de la taxe d'habitation.

Les communes se voient ainsi transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire en compensation de la perte du produit de THRP (taxe habitation sur les résidences principales).

Cependant, la loi de finances 2020 a mis en place un mécanisme de correction, le coefficient correcteur, destiné à égaliser les produits avant et après réforme (versement / contribution).

Pour rappel, les taux d'imposition 2020 de la commune étaient de :

- Taxe foncière bâtie : 34,87 % (dont taux départemental 2020 : 23,13 %)
- Taxe foncière non bâtie : 155,41 %

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

VOTE les taux d'imposition suivants pour 2021 :

- Taxe foncière bâtie : 34,87 %
- Taxe foncière non bâtie : 155,41 %

Objet: Comptes de gestion 2020 des budgets commune, service eau et assainissement, commerce Peyre-Gallière et lotissement Les Serres - DE 2021_029

VU les résultats concordants des comptes administratifs des budgets de la commune, du service eau et assainissement, du commerce Peyre-Gallière et du lotissement Les Serres avec les comptes de gestion correspondants dressés par le comptable ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE les comptes de gestion 2020 des budgets de la commune, du service eau et assainissement, du commerce Peyre-Gallière et du lotissement Les Serres.

Objet: Compte administratif 2020 Lotissement Les Serres - DE 2021_030

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance. Le conseil municipal, réuni sous la présidence de André FERRIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du lotissement Les Serres, dressé par Benoît MALAVAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	143 052,01 €			100 286,60 €	143 052,01 €	100 286,60 €
Opérations sur l'exercice	240 082,66 €	60 346,26 €	137 305,31 €	150 979,05 €	377 387,97 €	211 325,31 €
TOTAL	383 134,67 €	60 346,26 €	137 305,31 €	251 265,65 €	520 439,98 €	311 611,91 €
Résultat de clôture	322 788,41 €			113 960,34 €	208 828,07 €	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ	322 788,41 €			113 960,34 €	208 828,07 €	
RÉSULTAT DÉFINITIF	322 788,41 €			113 960,34 €	208 828,07 €	

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Compte administratif 2020 Service eau et assainissement - DE 2021_031

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance. Le conseil municipal, réuni sous la présidence de André FERRIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du service d'eau et d'assainissement, dressé par Benoît MALAVAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		38 963,78 €				38 963,78 €
Opérations sur l'exercice	103 826,31 €	98 832,32 €	62 478,24 €	109 959,61 €	166 304,55 €	208 791,93 €
TOTAL	103 826,31 €	137 796,10 €	62 478,24 €	109 959,61 €	166 305,55 €	247 755,71 €
Résultat de clôture		33 969,79 €		47 481,37 €		81 451,16 €
Restes à réaliser	72 266,25 €	13 980,25 €			72 266,25 €	13 980,25 €
TOTAL CUMULÉ	72 266,25 €	47 950,04 €		47 481,37 €	72 266,25 €	95 431,41 €
RÉSULTAT DÉFINITIF	24 316,21 €			47 481,37 €		23 165,16 €

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Compte administratif 2020 Commerce Peyre-Gallière - DE 2021_032

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance. Le conseil municipal, réuni sous la présidence de André FERRIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du commerce Peyre-Gallière, dressé par Benoît MALAVAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,40 €		0,36 €		0,76 €
Opérations sur l'exercice	2 696,95 €	2 696,60 €	189,29 €	189,64 €	2 886,24 €	2 886,24 €
TOTAL	2 696,95 €	2 697,00 €	189,29 €	190,00 €	2 886,24 €	2 887,00 €
Résultat de clôture		0,05 €		0,71 €		0,76 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ		0,05 €		0,71 €		0,76 €
RÉSULTAT DÉFINITIF		0,05 €		0,71 €		0,76 €

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Compte administratif 2020 Commune - DE 2021 033

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance. Le conseil municipal, réuni sous la présidence de André FERRIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune, dressé par Benoît MALAVAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		47 756,65 €		1 874,96 €		49 631,61 €
Opérations sur l'exercice	408 835,46 €	401 597,07 €	459 156,43 €	645 577,25 €	867 991,89 €	1 047 174,32 €
TOTAL	408 835,46 €	449 353,72 €	459 156,43 €	647 452,21 €	867 991,89 €	1 096 805,93 €
Résultat de clôture		40 518,26 €		188 295,78 €		228 814,04 €
Restes à réaliser	235 739,95 €	74 872,00 €			235 739,95 €	74 872,00 €
TOTAL CUMULÉ	235 739,95 €	115 390,26 €		188 295,78 €	235 739,95 €	303 686,04 €
RÉSULTAT DÉFINITIF	120 349,69 €			188 295,78 €		67 946,09 €

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat 2020 Service eau et assainissement - DE 2021 034

Monsieur le Maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le budget du service eau et assainissement :

	Résultat comptable de l'exercice	Résultat reporté de l'exercice précédent	Résultat de clôture	Solde restes à réaliser (recettes - dépenses)
Section de fonctionnement	47 481,37 €	0 €	47 481,37 €	0,00 €
Section d'investissement	- 4 993,99 €	38 963,78 €	33 969,79 €	- 58 286,00 €

Le conseil municipal doit décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉCIDE d'affecter l'excédent de clôture du budget du service eau et assainissement comme suit :

Section d'investissement	Compte 1068	47 481,37 €
Section de fonctionnement	Compte 002	0 €

Objet: Affectation du résultat 2020 Commune - DE_2021_035

Monsieur le Maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le budget de la commune :

	Résultat comptable de l'exercice	Résultat reporté de l'exercice précédent	Résultat de clôture	Solde restes à réaliser (recettes - dépenses)
Section de fonctionnement	186 420,82 €	1 874,96 €	188 295,78 €	0 €
Section d'investissement	- 7 238,39 €	47 756,65 €	40 518,26 €	160 867,95 €

Le conseil municipal doit décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉCIDE d'affecter l'excédent de clôture du budget de la commune comme suit :

Section d'investissement	Compte 1068	188 295,78 €
Section de fonctionnement	Compte 002	0 €

Objet: Subvention de fonctionnement et d'investissement du budget 2021 de la commune au budget du commerce Peyre-Gallière - DE_2021_036

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'épicerie n'étant plus en activité actuellement, il n'y a plus de loyer et donc aucune recette dans le budget du commerce Peyre-Gallière.

Le paiement des échéances d'emprunt sont prévues en dépenses (le remboursement des intérêts et l'admission en non-valeur de certaines créances en section de fonctionnement, le remboursement du capital en section d'investissement).

Afin d'équilibrer le budget, il est donc nécessaire de verser des subventions de fonctionnement et d'investissement du budget de la commune au budget du commerce Peyre-Gallière.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉCIDE du versement des subventions d'équilibre suivantes du budget communal au budget commerce Peyre-Gallière :

Subvention en fonctionnement	7 573,29 €
Subvention d'investissement	2 812,95 €

Objet: Admissions en non-valeur - Budget service eau et assainissement - DE_2021_037

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un état de demande d'admissions en non-valeur, transmis par le comptable :

Budget M-49 service eau et assainissement

Exercice comptable	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant TTC à admettre en non-valeur	Motif de la présentation en NV
2013	T-3	BLANC Aurore commerce	88,29 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	R-1-27	BLANC Yohan et Aurore	212,75 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-1-99	Épicerie DESHAYES Julie	80,97 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-6	Épicerie DESHAYES Julie	189,22 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
<i>Total</i>			571,23 €	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

ADMET en non-valeur les titres de recettes indiqués ci-dessus ;

DEMANDE à Monsieur le Maire d'inscrire au budget 2021 du service eau et assainissement les crédits nécessaires.

Objet: Admissions en non-valeur - Budget commerce Peyre-Gallière - DE 2021 038

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un état de demande d'admissions en non-valeur, transmis par le comptable :

Budget M-40 commerce Peyre-Gallière

Exercice comptable	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant TTC à admettre en non-valeur	Motif de la présentation en NV
2012	T-5	BLANC Aurore commerce	700,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	T-1	BLANC Aurore commerce	1 050,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	T-2	BLANC Aurore commerce	1 050,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2014	T-4	DESHAYES Julie ELOY Frédéric	199,70 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2014	T-5	DESHAYES Julie ELOY Frédéric	700,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-2	Épicerie DESHAYES Julie	1 050,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-4	Épicerie DESHAYES Julie	1 050,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-5	Épicerie DESHAYES Julie	1 050,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-1	Épicerie DESHAYES Julie	1 050,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-2	Épicerie DESHAYES Julie	1 050,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
<i>Total</i>			8 949,70 €	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

ADMET en non-valeur les titres de recettes indiqués ci-dessus ;

DEMANDE à Monsieur le Maire d'inscrire au budget 2021 du commerce Peyre-Gallière les crédits nécessaires.

Objet: Admissions en non-valeur - Budget commune - DE 2021 039

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un état de demande d'admissions en non-valeur, transmis par le comptable :

Budget M-14 commune

Exercice comptable	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant TTC à admettre en non-valeur	Motif de la présentation en NV
2015	T-287	Épicerie DESHAYES Julie	141,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-184	Épicerie DESHAYES Julie	142,40 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-111	LAMY Mickaël	125,40 €	Surendettement
<i>Total</i>			409,00 €	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

ADMET en non-valeur les titres de recettes indiqués ci-dessous :
DEMANDE à Monsieur le Maire d'inscrire au budget 2021 de la commune les crédits nécessaires.

Objet: Budget primitif 2021 du lotissement Les Serres - DE 2021 040

Monsieur André FERRIER, 1^{er} adjoint, présente le budget primitif 2021 du lotissement Les Serres. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	61 500,00 €	
042	Opération d'ordre transfert entre sections	384 288,41 €	61 500,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de section		
70	Produits des services, domaine et ventes		253 652,07 €
74	Dotations et participations		16 676,00 €
002	Résultat reporté		113 960,34 €
TOTAL		445 788,41 €	445 788,41 €

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
040	Opérations d'ordre entre sections	61 500,00 €	384 288,41 €
001	Résultat reporté	322 788,41 €	
TOTAL		384 288,41 €	384 288,41 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2021 du lotissement Les Serres tel que présenté ci-dessus.

Objet: Budget primitif 2021 du commerce Peyre-Gallière - DE 2021 041

Monsieur André FERRIER, 1^{er} adjoint, présente le budget primitif 2021 du commerce Peyre-Gallière. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
65	Autres charges de gestion courante	7 500,00 €	

66	Charges financières	74,00 €	
74	Subventions d'exploitation		7 573,29 €
002	Résultat reporté		0,71 €
TOTAL		7 574,00 €	7 574,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
16	Emprunts et dettes assimilées	2 813,00 €	
001	Résultat reporté		0,05 €
13	Subventions d'investissement		2 812,95 €
TOTAL		2 813,00 €	2 813,00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2021 du commerce Peyre-Gallière tel que présenté ci-dessus.

Objet: Budget primitif 2021 du service eau et assainissement - DE 2021 042

Monsieur André FERRIER, 1^{er} adjoint, présente le budget primitif 2021 du service eau et assainissement. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	23 265,00 €	
012	Charges personnel, frais assimilés	18 000,00 €	
014	Atténuations de produits	10 671,00 €	
65	Autres charges de gestion	572,00 €	
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	33 803,24 €	
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	29 440,00 €	22 651,24 €
70	Vente produits fabriqués, prestations		93 600,00 €
74	Subventions d'exploitations		500,00 €
75	Autres produits de gestion courante		500,00 €
77	Produits exceptionnels		
002	Résultat reporté		
TOTAL		117 251,24 €	117 251,24 €

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
21/23	Immobilisations	182 266,25 €	
16	Emprunts et dettes assimilées		
020	Dépenses imprévues	3 757,16 €	
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	22 651,24 €	29 440,00 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		
001	Résultat reporté		33 969,79 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		47 481,37 €
13	Subventions d'investissement		13 980,25 €
16	Emprunts et dettes assimilées		50 000,00 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		33 803,24 €
TOTAL		208 674,65 €	208 674,65 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2021 du service d'eau et d'assainissement tel que présenté ci-dessus.

Objet: Budget primitif 2021 de la commune - DE 2021_043

Monsieur André FERRIER, 1^{er} adjoint, présente le budget primitif 2021 de la commune. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	145 964,00 €	
012	Charges personnel, frais assimilés	190 328,00 €	
014	Atténuations de produits	21 000,00 €	
65	Autres charges des gestion courante	50 610,00 €	
66	Charges financières	2 100,00 €	
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	
022	Dépenses imprévues	1 500,00 €	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	156 662,00 €	
042	<i>Opération d'ordre transfert entre sections</i>	2 813,00 €	
013	Atténuations de charges		
70	Produits des services, domaine et ventes		50 100,00 €
73	Impôts et taxes		167 249,00 €
74	Dotations et participations		292 494,00 €
75	Autres produits de gestion courante		61 500,00 €
77	Produits exceptionnels		134,00 €
002	Résultat reporté		
TOTAL		571 477,00 €	571 477,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
204	Subventions d'équipement versées	2 813,00 €	
21/23	Immobilisations	912 005,46 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	26 200,00 €	153 108,42 €
020	Dépenses imprévues	2 000,00 €	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	57 300,00 €	57 300,00 €
001	Résultat reporté		40 518,26 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		235 957,78 €
13	Subventions d'investissement		242 741,00 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		156 662,00 €
024	<i>Produit des cessions d'immobilisation</i>		111 218,00 €
040	<i>Opération d'ordre transfert entre sections</i>		2 813,00 €
TOTAL		1 000 318,46 €	1 000 318,46 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2021 de la commune tel que présenté ci-dessus.

Objet: Lotissement les Serres - Attribution du lot n°8 (Jorge et Sylvie ROSA) - DE_2021_044

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de réservation du lot n°8 au lotissement "Les Serres".

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

ATTRIBUE un terrain du lotissement Les Serres comme suit :

Lot	Parcelle cadastrée	Superficie	Attributaires (domicile)
Lot n°8	A 893	792 m ²	Jorge et Sylvie ROSA (3, lieu-dit La Planchette 48000 BARJAC)

AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer les promesses de vente, les actes notariés, ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

Objet: Subvention 2021 à l'association Rendez-vous dans l'Valdo - DE_2021_045

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association Rendez-vous dans l'Valdo au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉCIDE d'attribuer la subvention suivante pour l'année 2021 :

Rendez-vous dans l'Valdo	500 €
--------------------------	-------

Objet: Reversement du budget M-49 service eau et assainissement au budget M-14 commune - DE_2021_046

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à une délibération du 1er décembre 1997, le budget M-49 du service d'eau et assainissement verse une somme de 2 286,74 euros au budget M-14 de la commune, afin que les interventions des agents techniques concernant l'eau ou l'assainissement, qui sont payées par le budget communal, soient répercutées sur le budget M-49 du service eau et assainissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le montant actuel de 2 286,74 euros car il n'est plus en adéquation avec le temps passé et les missions des agents techniques concernant le service eau et assainissement : installation de compteurs d'eau, entretien des stations, entretien et réparation sur les réseaux, relevé des compteurs d'eau, entretien des réservoirs et des captages, etc.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉCIDE que le budget M-49 du service d'eau et assainissement versera, à compter de l'exercice comptable 2021, une somme de 18 000 euros au budget M-14 de la commune afin de répercuter les interventions des agents techniques sur ce service.

Objet: Aménagement de la place de la mairie - tranche 2 (subventions) - DE_2021_047

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une première évaluation du projet d'aménagement de la place de la mairie - phase 2.

Le montant estimatif de l'opération est de 242 032,00 € HT (travaux, maîtrise d'oeuvre, câblages, frais divers).

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Aménagement de la place de la mairie - phase 2

Montant de l'opération HT		242 032,00 €
- Subvention État - DETR	20,00%	48 396,00 €
- Subvention Union européenne (programme LEADER)	7,28%	17 620,00 €
- Subvention conseil régional	30,00%	72 610,00 €
- Subvention conseil départemental - contrat territorial	22,72%	55 000,00 €
- Participation commune	20,00%	48 406,00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE la mise en œuvre de l'opération désignée ci-dessus et son plan de financement ;
SOLLICITE une subvention DETR à hauteur de 48 396,00 € auprès de l'État ;
SOLLICITE une subvention à hauteur de 72 610 € auprès de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ;
SOLLICITE le département de la Lozère pour le transfert sur cette opération de la subvention de 55 000 € précédemment attribuée dans le contrat territorial 2018-2020 pour l'opération "Rénovation de la salle des fêtes" ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation et au financement de cette opération.

Objet: Création de voirie et raccordements aux réseaux route du Moulin Bas (subvention CD48) - DE_2021_048

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création de voirie et de réseaux sur la route du Moulin Bas.

Ce projet permettra :

- la création d'une voirie reliant la voie communale du Moulin Bas et la RN 106 ;
- l'élargissement du carrefour "voie communale Moulin Bas / RN 106" ;
- l'élargissement de la voie communale du Moulin Bas depuis la RN 106 ;
- l'interconnexion des réseaux AEP de l'UDI de Molines et de Saint-Étienne ;
- la desserte en réseaux AEP, électriques et téléphoniques des futurs bâtiments de la CUMA du Valdonnez ;
- l'enfouissement des réseaux secs sur la route du Moulin Bas ;
- la viabilisation à moyen terme des terrains sur la route du Moulin Bas.

Le montant estimatif des travaux est de 277 870,00 € HT (travaux, maîtrise d'oeuvre, études, SPS, frais divers).

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Création de voirie et réseaux sur la route du Moulin Bas

Montant de l'opération HT		277 870,00 €
- Conseil départemental - subvention travaux exceptionnels	80,00%	222 296,00 €
- Part communale	20,00%	55 574,00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE la mise en œuvre de l'opération désignée ci-dessus et son plan de financement ;
SOLLICITE une subvention pour travaux exceptionnels auprès du conseil départemental de la Lozère à hauteur de 222 296 € ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation et au financement de cette opération.

Objet: Vente des parcelles AA 183, AA 184 et AA 186 à Carol PUIG, Clarisse PHILIP et Frédéric SOUCHON - DE 2021_049

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°DE_2021_020, le conseil municipal a décidé d'incorporer les biens vacants et sans maître de Monsieur PARADIS Jean Baptiste.

Il donne lecture au conseil municipal des courriers de Monsieur Carol PUIG, demeurant rue du Barry à Saint-Étienne du Valdonnez, et de Madame Clarisse PHILIP et Monsieur Frédéric SOUCHON, demeurant au Mazel, commune de Ribennes.

M. Carol PUIG propose l'acquisition des parcelles AA 183, AA 184 et AA 186 pour un montant de 17 000 euros.

La parcelle AA 186 est une parcelle en indivision. La moitié indivise n'est pas encore propriété de la commune.

La parcelle AA 183 sera préalablement amputée d'une superficie d'environ 90m² qui sera cédée par la commune à Mme Clarisse PHILIP et M. Frédéric SOUCHON.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

ACCEPTTE la vente des parcelles AA 183 (amputée d'une partie d'environ 90m²), AA 184 et AA 186 (partie indivise) sous réserve que cette dernière parcelle devienne propriété de la commune, à Monsieur Carol PUIG, au prix de 17 000 euros ;

ACCEPTTE la vente d'une partie de la parcelle AA 183 (environ 90m²) à Madame Clarisse PHILIP et Monsieur Frédéric SOUCHON au prix de 30 euros / m² ;

PRÉCISE que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;

PRÉCISE que les honoraires du géomètre qui établira le découpage de la parcelle AA 183 seront partagés entre M. Carol PUIG et Mme Clarisse PHILIP / M. Frédéric SOUCHON.

Objet: Demande de subvention du foyer socio-éducatif du collège de Florac - DE 2021_050

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du foyer socio-éducatif du collège du Florac sollicitant une subvention auprès de la commune.

Deux élèves domiciliés sur la commune sont scolarisés au collège de Florac pour l'année scolaire 2020/2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

REFUSE d'attribuer une subvention au foyer socio-éducatif du collège de Florac ;

PRÉCISE que la commune étudiera avec attention et bienveillance, toutes les demandes des familles qui auraient des difficultés à financer les activités éducatives ou sportives de leurs enfants, réalisées au sein des établissements scolaires.